

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 29 novembre 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers, Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

16-11-29-4241 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 29 novembre 2016 à 19 h 00.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du mardi 29 novembre 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Dépôt du rapport financier dressé par la trésorière et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2014 ;
- D) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-11-29-4242 **Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 29 novembre 2016 tel que présenté.

Adopté

Madame Johanne Hébert, trésorière de la Ville, présente le rapport financier consolidé de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2014.

Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2014

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Johanne Hébert, dépose le rapport financier de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 et le rapport du vérificateur externe, Goudreau Poirier Inc., transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Dans son rapport, le vérificateur externe déclare avoir effectué l'audit des états financiers de la Ville de Huntingdon et des organismes sous son contrôle et que:

1° les états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs nets et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

2° le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1).

Période de questions

Aucune assistance.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-11-29-4243

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 10.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière